

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 11.033**

L'An deux Mille Onze, le 18 février à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 11 février 2011

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 11 février 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par M. SIMONNET  
M. DENIS représenté par M. PRUDENCIO  
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER  
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL  
M. SERVIT représenté par Mme CIRAUD-LANOUE

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme DAUZIDOU, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 31

Mme FAUQUET-MOLL a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A BATIR NON VIABILISEE CADASTREE SECTION BK N° 204, SISE A ROYAN, RUE DU VIVIER A MONSIEUR ET MADAME ANDRE RULLIER**

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

**Monsieur et Madame André RULLIER ont fait part le 8 janvier 2011, de leur volonté d'acquérir la parcelle de terrain à bâtir non viabilisée, d'une superficie de 809 m<sup>2</sup>, cadastrée section BK n° 204, sise rue du Vivier.**

**Par promesse d'achat, en date du 20 janvier 2011, ceux-ci se sont engagés à acquérir ce terrain au prix global net vendeur de 105.000 €. (cent cinq mille Euros).**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **OUI l'exposé du rapporteur,**
- **VU l'avis du Service du Domaine en date du 15 octobre 2010,**
- **VU la promesse d'achat signée de Monsieur et Madame André RULLIER, en date du 20 janvier 2011,**
- **APRÈS en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

- **de céder à Monsieur et Madame André RULLIER, la parcelle de terrain à bâtir non viabilisée, cadastrée section BK n° 204, sise rue du Vivier et d'une superficie de 809 m<sup>2</sup>, au prix global net vendeur de 105.000 € ;**
- **d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir ;**
- **de désigner Maître Stéphane LAPEGUE, notaire à Royan, 4 avenue de Pontailac, pour rédiger l'acte de vente.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 février 2011

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le 15/10/2010



**ADRESSE POSTALE :**  
Service DIVISION DOMAINE  
14, rue Réaumur 17021 LA ROCHELLE CEDEX

Monsieur le Député Maire  
Hôtel de ville  
80 avenue de Pontailiac  
17205 ROYAN CEDEX

**BUREAUX :**  
DIVISION DOMAINE  
7, avenue Porte Neuve 17021 LA ROCHELLE CEDEX  
Téléphone : 05 46 30 08 73  
Télécopie : 05 46 30 18 35  
Courriel : tgdomaine17@dgrf.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**  
Affaire suivie par : Michèle BONNEN  
Téléphone : 05 46 30 08 63

2010-306v1751

**Objet : demande d'avis du service du domaine**  
Réf. : votre lettre du 15/09/10 ITT/SM n°2010/09-8

Monsieur le Député-Maire,

Par lettre visée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale de deux parcelles cadastrées BK 204 et BK 309, sises rue du vivier et des bécassines à Royan.

Le service a estimé en date du 12/04/2010 par lettre référencée 2010-306v0455 ces parcelles compte tenu de leurs caractéristiques et du marché local à 105 000€ pour la parcelle BK 204 et 86 000€ pour la parcelle BK 309.

Je vous informe, après enquête, que ces valeurs vénales sont confirmées.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Directeur Départemental  
des finances publiques,  
la Trésorière principale  
chef du service du domaine

Michèle BONNEN

# PROMESSE D'ACHAT

Nous soussignés, Monsieur RULLIER André –né le 2 Mars 1946 à LA BASSEE (59)- et Madame BRABAN Joseline, épouse RULLIER –née le 15 Septembre 1947 à MARCK (62) – demeurant ensemble 31 Route de Jonzac 17240 SAINT GENIS DE SAINTONGE,

Promettons et nous obligeons à acquérir à l'amiable, dans un délai de six mois à compter de la signature des présentes, à la Ville de ROYAN (17200), une parcelle de terrain à bâtir cadastrée en section BK n°204 pour une contenance de 809 m<sup>2</sup>, sise 107 rue du Vivier à ROYAN, sous les charges et conditions ordinaires habituelles et de droit en pareille matière, moyennant un prix principal net vendeur de CENT CINQ MILLE Euros (105 000 €).

Les honoraires de l'Agence des Mouettes, ayant négocié la transaction, seront à notre charge, payables au jour de signature de l'acte authentique, et pour la somme de 3 500 € TTC... Les frais d'Acte seront à notre charge, évalués à la somme de 7 900 €.

Etant précisé que la parcelle de terrain est vendue par la Ville de Royan « dans l'état » au jour de signature de l'acte authentique.

Précisons que cette acquisition est faite sous réserve de la réalisation par acte authentique de la vente d'une maison nous appartenant, sise 31 Route de Jonzac 17240 St Genis de Saintonge, et dont la signature est prévue à la date du 11 Février 2011, en l'étude de Maître LAMAIGNERE, ainsi qu'il est précisé sur l'Attestation notariale jointe aux présentes – L'acquisition du terrain se fera donc sans recourir à un prêt bancaire, et dans les meilleurs délais à partir du 12 Février 2011.

Désignons, en accord avec la Ville de Royan, Maître Stéphane LAPEGUE, Notaire 4 avenue de Pontailiac à Royan, pour rédiger l'Acte authentique et procéder aux formalités d'usage.

Le plan de bornage ne nous ayant pas été remis au jour de signature des présentes, la régularisation sera effectuée par le cabinet CIRAUD-LANOUE, Géomètre Expert à Royan, à charge du vendeur.

Nous reconnaissons avoir reçu ce jour copie du Certificat d'urbanisme positif n°CU0173061000505 avec les dispositions de la zone UD et extrait cadastral.

## Pièces annexes jointes aux présentes :

Attestation notariale délivrée par Maître LAMAIGNERE Bernard, Notaire à St GENIS DE SAINTONGE

Mentions manuscrites des acquéreurs qui renoncent à recourir à un prêt bancaire.

Extrait cadastral

AGENCE DES MOUETTES  
Thierry BÉBIE  
71, Cours de l'Europe - B.P. 70126  
17206 ROYAN CEDEX  
Tél : 03 47 05 36 23  
R.C. SARINES 601 603 666  
Carte Professionnelle N° 149 T  
Préfecture de la Charente Maritime  
Garant AGF, Rue de Richelieu  
75002 PARIS

Bon pour achat,  
Royan le 20 Janvier 2011.

*[Signature]*

Bon pour achat

Royan le 20 Janvier 2011  
*[Signature]*

Vente Ville de ROYAN /  
époux RULLIER  
20 Janvier 2011

COPIE

